

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD59

présenté par
Mme Got, rapporteure et Mme Berthelot

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« 2° Avant l'article L. 321-13 du code de l'environnement, il est inséré un article L. 321-13 A ainsi rédigé : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.